

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00435

Numéro SIREN : 805 369 451

Nom ou dénomination : NEXT PARTNER

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2021 sous le numéro de dépôt 2485

NEXT PARTNER
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : Route de Perpignan - Immeuble CGR ZI Croix du Sud,
11100 NARBONNE
805 369 451 RCS NARBONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 AOUT 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le trente-et-un août,
A 15 heures,

La société 4AB,

Société par actions simplifiée au capital de 50 100 euros,
Ayant son siège social à NARBONNE (11100) – Route de Perpignan - Immeuble CGR ZI Croix du Sud,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NARBONNE sous le numéro 901 527 184,
Représentée par Monsieur Benoît CABELLO, Président ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Titulaire de 1 500 actions en pleine propriété et en tant que tel associée unique de la société **NEXT PARTNER**,

En présence de Monsieur Sébastien HASSINE, Président non associé de la Société,

Il a été préalablement rappelé à l'associé unique ce qui suit :

Exposé préalable :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NARBONNE (11) du 31 août 2021, la société NEXT GROUPE, dont Monsieur Sébastien HASSINE est Gérant, et Madame Annelise HASSINE ont cédé la totalité des titres qu'elles détenaient dans le capital de la société NEXT PARTNER à la société 4AB, soit 1 500 actions.

Par suite Monsieur Sébastien HASSINE a informé la société 4AB, associée unique, de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président de la Société.

En conséquence de quoi, il convient de procéder à la nomination de nouveaux dirigeants.

Après avoir pris connaissance des informations susvisées, et de l'ordre du jour proposé par le Président :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

(Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire)

L'associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Sébastien HASSINE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée et à compter de ce jour :

- **Monsieur Benoît CABELLO,**
Demeurant 11 Rue des Prairies à VILLENEUVE DE LA RAHO (66180),
Né le 27 août 1980 à PERPIGNAN (66),
De nationalité française,

BC 2P

Monsieur Benoît CABELLO accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

(Nomination d'un Directeur Général)

L'associé unique décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée :

- **Monsieur Pierre ZANUY,**
Né le 15 août 1979 à PERPIGNAN (66),
De nationalité française,
Demeurant 15 rue des Tilleuls à SAINT JEAN DE LASSEILLE (66),

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Pierre ZANUY disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Pierre ZANUY aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Pierre ZANUY ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DÉCISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société 4AB Représentée par son Président Monsieur Benoît CABELLO 	Monsieur Benoît CABELLO « Bon pour acceptation des fonctions de Président » <i>bon pour acceptation des fonctions de Président</i> 	Monsieur Pierre ZANUY « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général » <i>bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général</i> 
--	---	---